

PRODUITS DE L'ÉRABLE

RATIONNEMENT ET PRODUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. MAYHEW (adjoint parlementaire du ministre des Finances) : Hier, l'honorable député de Peterborough-Ouest (M. Fraser) a demandé s'il se pouvait que le Gouvernement relâche le rationnement du sucre et des autres produits de l'érable, afin d'en augmenter la production.

On n'a pas songé à soustraire le sirop d'érable au rationnement pour la saison en cours. Cette décision s'appuie sur des recommandations reçues des représentants des producteurs et des transformateurs du sirop d'érable et visant au maintien du rationnement et des autres régies. Comme par les années passées, la valeur des coupons est doublée, relativement au sirop, pendant toute la durée de la saison active de production; en d'autres termes, jusqu'au 31 mai, il suffit de deux coupons de sucre-conserves pour se procurer un gallon de sirop d'érable. Les règlements de 1946 sur le rationnement laissent le producteur et le consommateur dans la même situation qu'en 1945.

Rien n'indique que le rationnement ait nuï ou doive nuire à la production.

L'ARMÉE CANADIENNE

LIGNE DE CONDUITE RELATIVE AU PORT DU KILT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. LESLIE A. MUTCH (Winnipeg-Sud) : Je désire poser au ministre de la Défense nationale une question dont je n'ai pas eu l'occasion de lui donner avis. Peut-il assurer au peuple canadien qu'on ne songe pas à interdire le port du kilt dans l'armée canadienne?

L'hon. D. C. ABBOTT (ministre de la Défense nationale) : Je reconnais, monsieur l'Orateur, que cette question est d'une extrême importance au point de vue de l'intérêt public. Pour ma part je regretterais vivement l'interdiction du port du kilt. En réponse à mon honorable ami, je dois dire que le port de ce vêtement continuera d'être autorisé pour la promenade, mais que, de même que dans le cas des autres branches des forces armées, la tenue de combat devra être portée lors des manœuvres militaires.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le mardi 19 mars, sur la motion de M. Fernand Viau, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur géné-

[M. Tucker.]

ral en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur l'amendement de M. Bracken et sur le sous-amendement de M. Coldwell.

M. J. W. BURTON (Humboldt) : Monsieur l'Orateur, au moment où la séance a été levée hier soir, je signalais l'échec lamentable du régime capitaliste au cours des années qui ont précédé la guerre et j'affirmais qu'il finirait par s'effondrer complètement et mener la nation au désastre. J'ai en outre déclaré qu'il n'était pas nécessaire de nous tourner vers l'extrême droite ou vers l'extrême gauche, mais qu'il existait un moyen terme. De crainte que les honorables députés ne se méprennent sur la voie que j'entends suivre, je me hâte de les assurer que j'ai toujours préconisé la modération en tout. Animés de cet esprit, des milliers de gens de toutes les régions du Canada se sont réunis sous la bannière du parti C.C.F. qu'ils ont eux-mêmes créé. Travaillant de concert, ils ont formulé des plans comportant l'adoption graduelle de ce moyen terme. Leur objectif ultime est la fraternité humaine sous l'égide de Dieu.

J'ai aussi déclaré qu'il était inutile d'espérer que le régime capitaliste pût s'avérer efficace dans l'avenir. L'attitude du Gouvernement, semble démontrer qu'il n'est pas de cet avis. Sur ce point encore, je pourrais invoquer bien des témoignages à l'appui de ma thèse. Toutefois, le temps dont je dispose ne me permet que d'en citer un et, soit dit en passant, il émane d'un ami du Gouvernement. Je citerai quelques passages d'une brochure publiée par la Fédération canadienne de l'agriculture et intitulée : *Principes de la reconstruction d'après-guerre pour l'agriculture*. On y cite la déclaration suivante de M. Donald Gordon, président de la Commission

des prix et du commerce en temps de guerre :

Les soucis égoïstes et les intérêts particuliers devront être entièrement bannis et le régime de la concurrence devra être remplacé par un autre fondé entièrement sur une production maximum...

Pendant que j'ai cette brochure sous la main, je me permettrai de citer une déclaration de la Fédération canadienne de l'agriculture, que je relève à cette même page :

Nous estimons que nous ne pourrions plus jamais compter sur le jeu naturel des lois économiques (sur ce qu'on appelait à tort dans les années 30 : un marché de libre concurrence) pour assurer aux producteurs primaires un rendement équitable et la sécurité. De tels procédés techniques ont lamentablement échoué pendant les années de crise et on les a pour ainsi dire définitivement écartés par ce qu'ils n'ont pu résister à l'épreuve suprême de la guerre.